

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

Le 26 février 2015

Aux responsables des événements spéciaux des centres commerciaux du Québec et à tous les éleveurs qui fournissent des animaux aux petites fermes de Pâques

Objet : Protéger la santé de la clientèle des centres commerciaux lors de la tenue de petites fermes de Pâques

Mesdames, Messieurs,

La fête de Pâques approche à grands pas et certains centres commerciaux prévoient la tenue de petites fermes de Pâques. Nous désirons vous rappeler que ces petites fermes impliquent un risque pour la santé et la sécurité des personnes, qui peut être évité au moyen de simples mesures de prévention.

Lors d'événements impliquant un contact entre le public et les animaux de ferme, les morsures, les ruades ou la transmission de maladies aux humains (zoonoses) sont les principaux risques à considérer. Seulement au point de vue des zoonoses, on a recensé plus de 25 maladies pouvant être transmises à ces occasions. Quelques cas sont documentés chaque année au Québec. Vous trouverez plus d'information sur les zoonoses à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour appliquer les mesures de prévention recommandées en pièce jointe, afin de considérablement diminuer le risque pour les personnes qui visitent une petite ferme de Pâques.

De plus, assurez-vous que les animaux soient identifiés de façon appropriée (ex : étiquettes) et que leurs déplacements soient déclarés à Agri-Traçabilité Québec (ATQ), tel que l'exige le Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux. Bien que l'obligation de déclarer la réception des animaux revienne au responsable de l'événement, nous suggérons de mandater le propriétaire des animaux à cet effet.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Côté, directrice adjointe

p. j. (1)

DOCUMENT

D'INFORMATION

POUR UN CONTACT SÉCURITAIRE ENTRE LES ANIMAUX DE FERME ET LE PUBLIC

INTRODUCTION / MISE EN CONTEXTE

Les *petites fermes*, les *expositions agricoles* et les *fermes agrotouristiques* représentent de belles occasions pour établir un contact entre les animaux et le public. Elles peuvent cependant être un risque pour la santé (zoonoses) et la sécurité des personnes (morsures, ruades). Certaines personnes sont plus vulnérables: les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes malades ou dont le système immunitaire est affaibli. Les recommandations qui suivent contribueront à protéger le public et en particulier les personnes plus vulnérables.

CHOIX ET PRÉPARATION DES ANIMAUX

- Fournir ou présenter des animaux en bonne santé, ne risquant pas d'occasionner des morsures ou des ruades.
- Ne pas fournir ou présenter des femelles gestantes, des femelles ayant mis bas depuis moins d'un mois ou des jeunes animaux de moins d'un mois, notamment pour limiter les risques associés à la fièvre Q chez les ruminants. Si une mise bas survient devant le public malgré ces précautions, contacter immédiatement le MAPAQ aux coordonnées ci-dessous.
- Respecter le Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux, qui exige notamment l'identification des moutons, des bovins et des cervidés à l'aide d'étiquettes ainsi que la déclaration de leurs déplacements à Agri-Traçabilité Québec (ATQ). Identifier tous les autres animaux par la méthode la plus appropriée, puis tenir un registre de la présence de ces derniers à un événement public pendant au moins un an.

INFORMATION AU PUBLIC

- Afficher des recommandations claires et précises destinées au public, notamment :

« AVANT D'ACCÉDER À L'ESPACE RÉSERVÉ AUX ANIMAUX, RANGER LES JOUETS, LES SUCES ET AUTRES OBJETS QUI REPRÉSENTENT UN RISQUE DE CONTAMINATION. »

« NE JAMAIS MANGER, BOIRE OU PORTER LES MAINS À LA BOUCHE AU CONTACT DES ANIMAUX. »

« LAVER LES MAINS APRÈS UN CONTACT AVEC LES ANIMAUX ET LES ENCLOS OU À LA SORTIE DE LA FERME. »

- Pour le lavage des mains, indiquer au public comment accéder à de l'eau chaude et du savon à proximité. Si l'installation est difficilement accessible ou inadéquate pour l'achalandage, installer un désinfectant à main à base d'alcool.

PRÉPARATION ET SURVEILLANCE DES LIEUX

- Choisir de grands espaces propres et bien ventilés pour présenter les animaux. Éviter tout bâtiment accueillant des ruminants en période de mise bas ou leurs nouveau-nés de moins d'un mois.
- Le nettoyage et la désinfection du lieu de garde des animaux, ou toute autre intervention générant de la poussière, devraient être faits deux jours ou plus avant d'accueillir des visiteurs. Ensuite, en tout temps, enlever rapidement le fumier et la litière souillée et les entreposer dans un espace interdit au public.
- Au besoin, prévoir l'équipement nécessaire pour éviter que les vêtements ou les chaussures des visiteurs ne soient souillés.
- Ne pas offrir d'aliments ou de boissons près de l'espace réservé aux animaux. En aucun cas, n'offrir du lait cru (non pasteurisé).
- Surveiller bien les enfants, qui sont plus vulnérables et qui risquent davantage de porter les mains à la bouche.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le MAPAQ au 1 844 ANIMAUX (1 844 264-6289) ou à l'adresse suivante : animaux@mapaq.gouv.qc.ca.